

Exemple de Plan de traçabilité pour une ferme aquacole (§ 1.1315)

Le présent document a pour objectif d'aider les entreprises à établir un plan de traçabilité conformément aux exigences du § 1.1315 de la Règle de traçabilité des aliments.

Cet exemple comprend les informations requises par la Règle de traçabilité des aliments et illustre la manière dont un plan de traçabilité peut être établi. Ce plan n'exige pas de format spécifique, mais les informations qu'il contient doivent satisfaire aux exigences décrites au § 1.1315 de la Règle de traçabilité des aliments et refléter les pratiques actuelles propres à l'entité concernée.

Exigences en vertu du § 1.1315 de la Règle de traçabilité des aliments :

Si vous êtes soumis aux exigences de la règle, vous devez établir et maintenir un plan de traçabilité contenant les informations suivantes :

1. Une description des procédures suivies pour conserver les registres nécessaires en vertu de la présente règle, y compris le format et la localisation de ces registres.
2. Une description des procédures suivies pour identifier les aliments figurant sur la Liste de traçabilité des aliments dans votre processus de fabrication, de transformation, de conditionnement ou de conservation ;
3. Une description de la manière dont vous attribuez des codes de traçabilité du lot aux aliments figurant sur la Liste de traçabilité alimentaire, le cas échéant ;
4. Une note indiquant un point de contact pour toute question concernant votre plan de traçabilité et vos registres ; et
5. Si vous avez des zones de culture ou d'élevage pour des aliments figurant sur la Liste de traçabilité des aliments (à l'exception des œufs), une carte de l'exploitation agricole indiquant les zones de culture ou d'élevage pour ces aliments.
 - À l'exception des fermes aquacoles, la carte de l'exploitation doit indiquer l'emplacement et le nom de chaque champ (ou autre zone de culture) dans lequel vous cultivez un aliment sur la Liste de traçabilité des aliments, y compris les coordonnées géographiques et toute autre information nécessaire pour identifier l'emplacement de chaque champ ou zone de culture.
 - Pour les fermes aquacoles, la carte de l'exploitation doit indiquer l'emplacement et le nom de chaque conteneur (par exemple, étang, bassin, réservoir, cage) dans lequel vous faites de l'aquaculture comprenant des aliments figurant sur la Liste de traçabilité des aliments, y compris les coordonnées géographiques et toute autre information nécessaire pour identifier l'emplacement de chaque conteneur.
6. Vous devez mettre à jour votre plan de traçabilité selon les besoins afin de vous assurer que les informations fournies reflètent vos pratiques actuelles et que vous êtes en conformité avec les exigences de la Règle sur la traçabilité des aliments. Après la mise à jour du plan de traçabilité, vous devez conserver le plan précédent pendant deux ans.

Plan de traçabilité	Page 1 de 1	
Nom de l'entreprise :	DATE D'ÉMISSION	15/01/2028
Adresse :	REMPPLACE	20/01/2026

Procédures de conservation des dossiers

Les documents papier contenant tous les KDE requis sont conservés dans des dossiers au bureau principal situé au 1608 Aquapond Road, Leland, MS 38756. Les dossiers sont conservés pendant deux ans.

Des copies papier des factures relatives à l'envoi des poissons pour transformation sont fournies aux destinataires suivants et contiennent tous les KDE requis.

Procédures d'identification des aliments sur la FTL

Tous les produits de cette ferme figurent sur la FTL.

Attribution des codes de traçabilité du lot

Nous ne sommes pas tenus d'attribuer des codes de traçabilité du lot pour le poisson aux fins de la Règle de traçabilité des aliments.

Point de contact

Tina Jones, Responsable de la ferme, 222-754-8989

Carte de l'exploitation

Voir l'annexe.

Mises à jour du plan de traçabilité

Ce plan est révisé chaque année dans le cadre de l'examen de gestion de notre système de sécurité alimentaire, et chaque fois qu'un changement intervient dans nos procédures de traçabilité. Chaque plan de traçabilité précédent est conservé dans un dossier sur l'ordinateur portable du responsable de la traçabilité pendant au moins deux ans après sa mise à jour.

Annexe :

Swimmy's FishFarm
1608 Aquapond Road
Leland, MS 38756
Coordonnées GPS : 33.343806, -91.149742

